

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 22/11/2021

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 16, 17, 18 et 19 novembre 2021**

**2021 DAE 134** Subventions en fonctionnement (403 000 euros), subventions en investissement (236 800 euros) et conventions avec plusieurs organismes de formation dans le cadre de l'appel à projets Paris Emplois à Domicile.

**Mme Afaf GABELOTAUD, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2511-1 et les suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 2 novembre 2021 par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'accorder une subvention de fonctionnement aux associations et organismes BimBamJob, Ceteq A2F, AFPA, Edumiam, Esperem, Alenvi, Adage et Génération Plus, Ton Emploi et de l'autoriser à signer des conventions avec ces associations et organismes ;

Vu le projet de délibération en date du 2 novembre 2021 par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'accorder une subvention d'investissement aux associations et organismes BimBamJob, Ceteq A2F, AFPA, Edumiam, Esperem, Alenvi, Adage et de l'autoriser à signer des conventions avec ces associations et organismes ;

Sur le rapport présenté par Mme Afaf GABELOTAUD, au nom de la 1ère Commission,

## Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris, est autorisée à signer les conventions, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 2 : Une subvention en fonctionnement est accordée aux organismes suivants au titre de l'exercice 2021 :

67 900 euros à l'organisme BimBamJob, société par actions simplifiées, bénéficiant de l'agrément ESUS et ayant son siège social au 14 avenue de Corbera, 75012 Paris. (N°Paris Asso : 192255/2021\_11076).

89 400 euros au CETEC A2F, association dont le siège social est situé 45 rue des Plantes, 75014 Paris.  
(N°Paris Asso : 187739/2021\_11071)

51 500 euros à l'Afpa, Etablissement de l'EPIC AFPA, dont le siège social est situé 6-8 rue Georges et Mai Politzer, 75012 Paris (N°Paris Asso : 191026/2021\_11060)

32 400 euros à l'organisme Edumiam, société par actions simplifiées, bénéficiant de l'agrément ESUS et ayant son siège social situé au 9 RTE de Lyons, 27 790 Rosay-sur-Lieure. (N°Paris Asso : 192955/2021\_11037)

48 500 euros à Esperem, Association, dont le siège social est situé 83 rue de Sèvres, 75006 Paris. (N°Paris Asso : 191343/2021\_11053)

55 300 euros à Alenvi, société par actions simplifiées, bénéficiant de l'agrément ESUS et dont le siège social est situé 24, avenue Daumesnil, 75012 Paris. (N°Paris Asso : 193020/2021\_11054)

38 000 euros à l'association Adage dont le siège social est situé 17, rue Bernard Dimey, 75018 Paris (N°Paris Asso : 8382/2021\_11075)

20 000 euros à Génération Plus, Ton Emploi, association dont le siège social est situé 198, avenue de France, 75013 Paris. (N°Paris Asso : 192897/2021\_11072)

Article 3 : Une subvention en investissement est accordée aux organismes suivants au titre de l'exercice 2021 :

32 600 euros à l'organisme BimBamJob, société par actions simplifiées, bénéficiant de l'agrément ESUS et ayant son siège social au 14 avenue de Corbera, 75012 Paris. (N°Paris Asso : 192255/2021\_11905)

23 700 euros au CETEC A2F, association dont le siège social est situé 45 rue des Plantes, 75014 Paris. (N°Paris Asso : 187739/2021\_11906)

47 000 euros à l'Afpa, Etablissement de l'EPIC AFPA, dont le siège social est situé 6-8 rue Georges et Mai Politzer, 75012 Paris (N°Paris Asso : 191026/2021\_11909)

37 000 euros à l'organisme Edumiam, société par actions simplifiées, bénéficiant de l'agrément ESUS et ayant son siège social situé au 9 RTE de Lyons, 27 790 Rosay-sur-Lieure. (N°Paris Asso : 192955/2021\_11908)

48 600 euros à Esperem, Association, dont le siège social est situé 83 rue de Sèvres, 75006 Paris. (N°Paris Asso : 191343/2021\_11907)

40 200 euros à Alenvi, société par actions simplifiées, bénéficiant de l'agrément ESUS et dont le siège social est situé 24, avenue Daumesnil, 75012 Paris. (N°Paris Asso : 193020/2021\_11910)

7 700 euros à l'association Adage dont le siège social est situé 17, rue Bernard Dimey, 75018 Paris (N°Paris Asso : 8382/2021\_11911)

Article 4 : Le reversement de tout ou partie de la subvention à une association, organisme, société, toute personne privée ou œuvre, est autorisé dans le cadre d'un partenariat entre porteurs de projet du programme Paris Emplois à Domicile.

Article 5: Les dépenses correspondantes seront imputées au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2021, et exercices suivants si besoin, sous réserve de la décision de financement et de la disponibilité des crédits.

Article 6 : Les dépenses correspondantes seront imputées au budget d'investissement de la Ville de Paris de l'exercice 2021, et exercices suivants si besoin, sous réserve de la décision de financement et de la disponibilité des crédits.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**